



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2024

Date de convocation 26 janvier 2024	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 26 janvier 2024	Nombre de conseillers présents :	12
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi premier février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 26 janvier 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, M. PRAT, Mme BARBERI, M. VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI à Mme Laurie FILLATRE
M. François LACOMME à M. Patrick VELAY
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Erwan MERLET à Mme Joëlle VUITRY
M. Alain PIERROT à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYERABIDE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, Mme Marine DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / I / 1 – 7.1

Engagement de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1,
VU le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la possibilité donnée au Maire, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

CONSIDÉRANT la volonté municipale de procéder à différents investissements avant le vote du budget 2024,

CONSIDÉRANT le montant des crédits d'investissement ouverts au budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 23 janvier 2023,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

Reçu le 06/02/2024
AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater, préalablement au vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement suivantes :

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant TTC
Site internet	20	1 620,00 €
Rosiers	21	1 072,00 €
Débroussailleuse	21	839,00 €
Travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection de trottoirs Av. d'Arpajon	23	265 454,00 €
TOTAL		268 985,00 €

DIT que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2024, aux chapitres précédemment définis,

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

